

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 9 juin 2020

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 9 juin 2020, à 18h30, à la salle des fêtes, sous la présidence de Louis TEYSSIER, maire.

Étaient présent(e)s : Françoise BILLON, Claude BOSQUET, Christian GOUX, Marie GRANDAZZI, Antoine HAUDIQUER, Jean-Pierre K'DUAL, Lucie LEBRUN, Gérald LEMONNIER, Pauline MARTIN, Thierry MOURLON, Guillaume QUÉTIER, Valérie RENOUF, Béatrice RIBES, Carole SCOLAN, Guillaume THOUROUDE, Jacky VAYER.

Absente excusée : Ollia TOUGOUCI.

Absent non excusé : Thierry LEGABLIER

I. Désignation du secrétaire

Claude BOSQUET a été désignée secrétaire.

II. Désignation d'un délégué communal pour le CLEP (conseil local de l'eau potable)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de proposer Christian GOUX en tant que délégué de la commune de Blainville-sur-mer au CLEP Saint-Malo-de-la-Lande.

III. Désignation de 2 délégués au SDEM50 (syndicat départemental d'énergies de la Manche)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne les conseillers suivants pour représenter la commune de Blainville-sur-mer au syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM 50) :

- délégués titulaires : Jean-Pierre K'DUAL et Jacky VAYER

IV. Désignation d'un délégué au syndicat Manche Numérique pour la compétence « services numériques »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Guillaume QUÉTIER en tant que représentant de la commune de Blainville-sur-mer au syndicat mixte Manche Numérique sur la compétence «services numériques».

V. Désignation d'un référent au CLIC (centre local d'information et de coordination)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Valérie RENOUF en tant que référente de la commune de Blainville-sur-mer au sein du centre local d'information et de coordination (CLIC).

VI. Désignation de deux délégués au CDAS 50

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne les conseillers suivants pour représenter la commune de Blainville-sur-mer au CDAS 50 :

- déléguée titulaire : Valérie RENOUF
- délégué suppléant : Louis TEYSSIER

VII. Formation des commissions communales

Le conseil municipal, décide la création des commissions suivantes :

Finances	
BOSQUET Claude	QUÉTIER Guillaume
HAUDIQUER Antoine	RENOUF Valérie
K'DUAL Jean-Pierre	TEYSSIER Louis
LEBRUN Lucie	VAYER Jacky
MOURLON Thierry	

Aménagement de l'espace et attractivité	
BOSQUET Claude	MOURLON Thierry
GOUX Christian	QUÉTIER Guillaume
GRANDAZZI Marie	RENOUF Valérie
LEBRUN Lucie	SCOLAN Carole
LEMONNIER Gérald	THOUROUDE Guillaume
MARTIN Pauline	

Culture et communication	
BILLON Françoise	QUÉTIER Guillaume
GRANDAZZI Marie	RENOUF Valérie
LEMONNIER Gérald	SCOLAN Carole
MARTIN Pauline	TOUGOUCI Ollia

Travaux - urbanisme - assainissement	
GOUX Christian	MOURLON Thierry
K'DUAL Jean-Pierre	THOUROUDE Guillaume
LEBRUN Lucie	VAYER Jacky

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 9 juin 2020

Développement durable et environnement	
BOSQUET Claude	LEMONNIER Gérald
GOUX Christian	MOURLON Thierry
GRANDAZZI Marie	THOUROUDE Guillaume

Associations - tourisme	
BILLON Françoise	RENOUF Valérie
GRANDAZZI Marie	SCOLAN Carole
MARTIN Pauline	TOUGOUCHI Oïia

Affaires maritimes	
BOSQUET Claude	MOURLON Thierry
GOUX Christian	QUÉTIER Guillaume
HAUDIQUER Antoine	RENOUF Valérie
K'DUAL Jean-Pierre	TEYSSIER Louis
LEBRUN Lucie	

Affaires sociales	
BILLON Françoise	RENOUF Valérie
BOSQUET Claude	RIBES Béatrice
GRANDAZZI Marie	THOUROUDE Guillaume
MOURLON Thierry	TOUGOUCHI Oïia

Affaires scolaires - cantine	
HAUDIQUER Antoine	MOURLON Thierry
LEMONNIER Gérald	SCOLAN Carole
MARTIN Pauline	

camping	
MOURLON Thierry	THOUROUDE Guillaume
RENOUF Valérie	TOUGOUCHI Oïia
RIBES Béatrice	VAYER Jacky
SCOLAN Carole	

Affaires d'offres et marchés	
titulaires	suppléants
Président : VAYER Jacky	K'DUAL Jean-Pierre
QUÉTIER Guillaume	GOUX Christian
THOUROUDE Guillaume	MOURLON Thierry
LEBRUN Lucie	RIBES Béatrice

VIII. Indemnités de fonction du maire et des maires-adjoints

Le conseil municipal, considérant que pour une commune comportant entre 1 000 et 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51.6% ; et le taux maximal de l'indemnité d'un.e adjoint.e en pourcentage de ce même indice ne peut dépasser 19.8% ; sur proposition de la municipalité,

après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoint.e.s comme suit, à compter du 28 mai 2020 :

- maire : 100% du montant légal de référence
- 1^{er} adjoint.e : 100% du montant légal de référence
- 2^{ème} adjoint.e : 100% du montant légal de référence
- 3^{ème} adjoint.e : 100% du montant légal de référence

Jean-Pierre K'DUAL, conseiller municipal délégué, renonce à toute indemnité de fonction.

IX. Renouvellement des baux à construction de la zone artisanale et conchylicole communale

Le maire rappelle que la communauté de communes Coutances mer et bocage est gestionnaire des terrains de la zone artisanale et conchylicole mais que la commune en reste propriétaire.

Pour les renouvellements des baux à construction, la commune doit donc intervenir à la signature des actes notariés.

Il est proposé de donner autorisation au maire pour la signature de tous les actes de renouvellement des baux à construction de la ZAC de Blainville/mer et, en cas d'indisponibilité du maire, de déléguer un ou deux adjoints/conseillers municipaux pour signer les dits actes.

Le maire préfère donner délégation à ses 3 adjoints, considérant que l'entreprise qu'il dirige fait partie des locataires concernés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- donne autorisation, pour la signature de tous les actes de renouvellement des baux à construction de la zone artisanale et conchylicole communale à messieurs Thierry MOURLON et Jacky VAYER, maires-adjoints, ainsi qu'à madame Valérie RENOUF, maire-adjointe, en cas d'indisponibilité de messieurs MOURLON et VAYER.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 9 juin 2020

X. Construction d'un réseau eaux pluviales rue du Senéquet – RD 144

1. Projet de convention de réalisation et d'entretien avec le conseil départemental

Le maire présente la convention préparée par les services du conseil départemental, fixant les modalités technique et financière de ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire à signer la dite convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

2. Devis pour mission SPS

Le maire présente les deux devis fournis pour la mission SPS dans le cadre des travaux rappelés en objet.

Entreprise	Montant HT	TVA	Montant TTC
MESNIL SYSTEM'	915.00 €	183.00 €	1 098.00 €
QUALICONSULT	1 120.00 €	224.00 €	1 344.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de retenir la proposition de MESNIL SYSTEM', pour un montant de 1 098€ TTC ;
- autorise le maire à signer le devis et tout document se rapportant à cette affaire.

XI. Questions diverses

1. Changement de locataires parcelle mobilhomes

- Parcelle 17C

Suite au décès de madame France BEAUREPAIRE, son fils Jérôme demande que le contrat soit établi à son nom.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord charge le maire de l'exécution des formalités habituelles, le nouveau contrat prenant effet au 1^{er} juillet 2020.

2. Demande d'aide financière

Valérie RENOUF, adjointe au maire, présente le dossier de demande d'aide financière exceptionnelle en faveur d'une jeune femme en situation de polyhandicap, domiciliée à Blainville/mer et accueillie à l'IME Rose des vents à Coutances. Il s'agit du financement d'un séjour dans un centre de vacances adapté en août.

Elle propose une participation de la commune à hauteur de 331.35 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

autorise le maire à procéder au versement de la somme de 331.35 € à la famille de l'intéressée, qui a déjà réglé la totalité de la facture.

Le conseil municipal assume l'engagement pris par l'ancienne municipalité auprès de la famille. A l'avenir, il veillera à accompagner les administré.e.s dans leurs démarches afin de solliciter tous les organismes susceptibles d'apporter leur aide.

3. Interventions diverses

- Ouverture éventuelle des commissions à des membres extérieurs au conseil municipal (maximum 2 par commission).

Juste pour consultation – pas de vote possible – un appel pourrait être publié par voie de presse et sur le site internet communal.

- Évocation des conditions de débat, de l'organisation de réunions publiques avec participation d'intervenants compétents dans un domaine particulier.

- Rechargement en sable plage de Gonnevillle – 1 000 m3 environ – coût estimé 4 000 €.

La mairie a demandé l'autorisation de retirer du sable dans le havre ou sur l'estran pour aménager les accès à la plage en été.

- Installation de 25 caravanes des gens du voyage au VTF : le maire et les adjoints ont pris contact avec la secrétaire de la sous-préfète pour envisager des solutions d'accueil. Rencontre avec le nouveau directeur du VTF.

- Organisation d'un marché pérenne : à voir en commission pour aménagement (eau, électricité).

- Parking stationnement plage sud : problèmes de stationnement gênant sur la route (pour les tracteurs en marée).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h45.